



HAL
open science

Retour sur les tournants agraires au XXe siècle en Europe centrale

Marie-Claude Maurel

► **To cite this version:**

Marie-Claude Maurel. Retour sur les tournants agraires au XXe siècle en Europe centrale. Paul Gradwohl. L'Europe médiane au XXe siècle: fractures, décompositions - recompositions - surcompositions, Centre français de recherche en science sociales (CEFRESJ), pp.67-85, 2011, Centre français de recherche en sciences sociales - CEFRES. halshs-00591842

HAL Id: halshs-00591842

<https://shs.hal.science/halshs-00591842>

Submitted on 10 May 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



RETOUR SUR LES TOURNANTS AGRAIRES AU XX^E SIÈCLE EN EUROPE CENTRALE

Marie-Claude Maurel

In :

Paul Gradwohl (dir.),

*L'Europe médiane au XX^e siècle. Fractures, décompositions –
recompositions – surcompositions*

p. 67-86

Prague, CEFRES, 2011.

ISBN : 978-80-86311-23-4

Pour citer cet article :

Marie-Claude MAUREL, « Retour sur les tournants agraires au XX^e siècle en Europe centrale », *in* : Paul Gradwohl (dir.), *L'Europe médiane au XX^e siècle. Fractures, décompositions – recompositions – surcompositions*. Prague, CEFRES, 2011, p. 67-86.

RETOUR SUR LES TOURNANTS AGRAIRES AU XX^E SIÈCLE EN EUROPE CENTRALE

Marie-Claude Maurel

Centre d'études des mondes russe, caucasien et centre-européen,
UMR 8083 EHESS et CNRS

En moins d'un demi-siècle, les agricultures d'Europe centrale ont traversé trois ruptures majeures : réformes agraires, collectivisation, décollectivisation. Dans la trajectoire longue de l'histoire, chacun de ces changements radicaux de système agricole se définit par un "avant" et un "après", introduisant une discontinuité majeure en termes structurels. À trois reprises au moins, ces temps de rupture ont déclenché une mutation des structures agraires. Cette étude n'entend pas ré-écrire l'histoire de ces ruptures agraires mais plus simplement faire retour sur l'épisode le plus récent, la décollectivisation de la décennie 1990, pour montrer que cette dernière mutation ne peut être interprétée indépendamment des tournants agraires antérieurs. Aussi radicaux que soient les desseins qui président à ces changements de systèmes, nous préférons les qualifier de "tournants" plutôt que de ruptures. Nous avançons ainsi l'idée que les trajectoires collectivistes et post-collectivistes s'inscrivent dans le temps long de l'histoire et qu'elles dépendent des choix du passé comme des itinéraires de sortie du système collectiviste antérieur. Ce qui n'était au départ qu'une hypothèse à caractère largement intuitif, est devenu une interprétation théorique. L'argumentation qui la fonde s'appuie sur une analyse des dispositifs de changement institutionnel et des principes auxquels ils se réfèrent ainsi que des modalités de leur mise en œuvre. Elle ouvre

sur les trajectoires de transformation des formes sociales de production (à partir d'études monographiques) et permet d'éclairer la complexité des processus observés. Elle s'organise en trois parties :

- les tournants agraires lus comme des temps d'inversion des rapports sociaux,
- la décollectivisation appréhendée comme processus de démontage d'un système à l'interférence d'une double série d'héritages agraires,
- les formes sociales post-collectivistes comme produit de trajectoires socio-historiques.

LES TOURNANTS AGRAIRES, TEMPS D'INVERSION DE L'ORDRE SOCIAL

Les caractéristiques des systèmes agraires observables à l'échelle européenne dépendent de l'histoire politique, économique et sociale et en particulier des choix successifs qui ont été faits par les États au cours de leur histoire¹. Ces choix renvoient à des conceptions différentes des rapports sociaux et des modèles d'organisation de la société. Dans toutes les sociétés européennes, fondées sur des rapports sociaux mettant en jeu la propriété foncière, la question de la place de l'agriculture et de la paysannerie a fait l'objet de débats. Ces débats – et les luttes sociales qui les accompagnent – ont été un élément moteur des transformations sociales². La question qui nous retiendra, ici, est celle de savoir quand une société décide de changer de modèle agricole³, sur quelles bases se fait ce choix, et si l'objectif est atteint ou si c'est un autre résultat qui est obtenu.

¹ M. Jollivet, N. Eizner, *L'Europe et ses campagnes*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.

² Les luttes sociales dans les campagnes ont suscité une intense activité idéologique au XIX^e siècle. On peut citer : F. Engels, *La question paysanne en France et en Allemagne*, 1894, et K. Kautsky a forgé le concept de « question agraire » pour qualifier les problèmes ayant trait aux modes d'appropriation de la terre, *La question agraire*, 1899.

³ « Par modèle agricole, nous entendons un système d'organisation de la production avec sa main d'œuvre et son capital technique, mais aussi son encadrement financier et commercial. Le modèle agricole induit dans une certaine mesure le type de société rurale et le type d'espace rural dans lequel il s'inscrit. Le modèle agricole exprime un choix de société effectué à un moment décisif par les forces politiques en présence » (M. Sivignon).

Mis en place au début des temps modernes, le système des grands domaines⁴ a durablement marqué les rapports sociaux et a déterminé la situation socio-économique de la paysannerie à l'est de l'Europe. Le système de la grande propriété foncière a bloqué le développement économique et la modernisation de l'exploitation paysanne. La petite exploitation paysanne pouvait y être présente mais, faute d'une superficie suffisante, elle n'était pas autonome. Pour se reproduire, la petite paysannerie devait louer sa force de travail aux grands domaines. À partir des années vingt du XX^e siècle, des réformes agraires ont tenté de réaliser, par des mesures de redistribution foncière, l'idéal agrarien d'une paysannerie indépendante et propriétaire de ses terres. En tant qu'instrument juridique dans les mains de l'État, les réformes agraires se présentent sous le jour d'un "acte de justice" révisant le régime des grands domaines en vue de distribuer « la terre à celui qui la travaille »⁵. Elles se proposent d'apporter une solution à la « question agraire ». Elles ont aussi pour objectif de poser les bases économiques nécessaires à la consolidation d'une « classe moyenne » de paysans aisés en mesure de moderniser rapidement l'agriculture (c'était le cas des Pays tchèques). Toutefois, la diffusion du modèle paysan fut trop tardive et surtout incomplète pour parvenir à éliminer les grands domaines, possession de la classe aristocratique et de l'Église. Si la domination de la grande propriété a été sensiblement réduite en Tchécoslovaquie, par la réforme agraire opérée entre 1919 et 1924⁶, elle a persisté en revanche en Pologne et surtout en Hongrie, jusqu'aux réformes agraires opérées au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale.

Cette deuxième vague de réformes agraires a été engagée à l'initiative de gouvernements de front populaire, dominés ou manipulés par les partis communistes. Elle a procédé à un important transfert de terres au bénéfice des petits exploitants et des "sans terre",

⁴ Pour définir le grand domaine, la nature des rapports sociaux compte plus que la superficie exploitée.

⁵ Christian Giordano, « Réformes agraires et tensions ethniques en Europe centrale et orientale », *Études rurales*, n° 159-160, 2001, p. 205-228.

⁶ Sur les 4 millions d'hectares mis à disposition, 1,8 million fut effectivement distribué. La structure agraire issue de cette réforme était caractérisée par un fort émiettement (70 % des exploitations avaient moins de 5 ha et exploitaient seulement 23 % des terres agricoles). Les exploitations de taille moyenne (de cinq à vingt hectares), représentant moins du quart des exploitations, détenaient 41 % de la superficie, tandis que les grandes exploitations, représentant environ 5 % du nombre total, accaparaient 35 % des terres.

accomplissant ainsi le modèle de la petite propriété paysanne, aspiration de sociétés rurales pénétrées de l'idéologie agrarienne qui s'était diffusée pendant l'entre-deux-guerres. Pour un bref laps de temps, une structure agraire émiettée, exploitée en faire valoir direct, s'est généralisée. La mise en œuvre de ces réformes a revêtu des modalités variables selon les pays. Les différenciations tiennent, en premier lieu, à l'importance relative des grands propriétaires fonciers (d'origine nobiliaire et ecclésiastique) qui avaient échappé aux précédentes redistributions foncières et qui ont été frappés par les mesures d'expropriation des lois agraires adoptées en 1945-1946⁷. En second lieu, elles découlent de l'expulsion des populations allemandes⁸, intervenue dès la sortie de la guerre dans les régions frontalières de la Tchécoslovaquie, dans les territoires recouverts en Pologne et en Hongrie, dans les régions de peuplement souabe. Les biens des « ennemis du peuple » ont été confisqués. Le dispositif juridique présidant à cette double série d'expropriations et de confiscations fixait les superficies au-delà desquelles ces mesures s'appliquaient. Variables selon les pays et les régions (en Pologne), les seuils ont pu être revus à la baisse (en Tchécoslovaquie, lors des révisions successives de la réforme agraire de 1919). Une partie des terres confisquées ont été transférées au Fonds national des terres (en Tchécoslovaquie), une autre a été attribuée aux petits paysans et aux travailleurs sans terre. Par leur ampleur, ces transferts de biens (qui ont pu accompagner et/ou prolonger des déplacements de populations) s'apparentent à une véritable "révolution sociale" remettant la terre « à ceux qui la travaillent ». À des titres divers, ils ont marqué l'histoire de millions de familles rurales. L'attachement à la terre des nouveaux propriétaires établis par les réformes agraires s'est par la suite révélé fragile.

Réalisées en deux étapes, la première de 1949 à 1953, la seconde de 1956 à 1960, les collectivisations ont procédé par une expropriation de fait de la paysannerie, mais la terre n'a pas été nationalisée et il n'y a pas eu, au moins dans un premier temps, de reconnaissance d'une propriété collective des terres "apportées" aux exploitations coopératives. Aucun acte législatif n'est venu supprimer les droits de propriété des membres des coopératives mais leur titre de propriété a

⁷ Marie-Claude Maurel, *La transition post-collectiviste. Mutations agraires en Europe centrale*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 24-28.

⁸ Mais aussi, en Tchécoslovaquie, des propriétaires slovaques et hongrois accusés de collaboration.

cessé d'être opératoire. Des restrictions de toutes sortes sont venues limiter ce droit de propriété, lui faisant perdre ses dimensions fondamentales (*usus, fructus, abusus*) en aboutissant plus largement à dématérialiser la notion de droit de propriété dans le monde agricole, là où il représentait historiquement une revendication populaire pluriséculaire. L'ordre collectiviste agraire fondé sur l'appropriation sociale des moyens de production et l'organisation collective du travail s'est substitué à l'idéal agrarien du paysan propriétaire. Imposé par le régime communiste, le nouvel ordre social a rencontré l'assentiment d'une partie du monde rural, les prolétaires agricoles et les paysans démunis qui ont constitué le noyau fondateur des premières exploitations collectives, tandis que les paysanneries "consolidées" ont été réticentes à les rejoindre. Leur entrée dans les coopératives s'est accomplie dans un climat de violence sociale (emprisonnements, déplacements forcés des familles de « koulaks », confiscations de biens). Ces dépossessions ont alimenté le ressentiment des paysans aisés, mis à l'écart par les tenants du nouvel ordre agraire⁹. Ainsi, alors qu'une partie des terres cultivées par les coopératives est restée propriété des membres¹⁰, une partie leur a progressivement échappé (au fur et à mesure des départs) venant constituer la « propriété indivise¹¹ », par ailleurs étendue aux bâtiments, machines et cheptel. La figure du propriétaire a disparu de l'agriculture collectivisée tandis que s'est affirmé le pouvoir des gestionnaires (groupe des dirigeants). Le caractère impersonnel de la propriété collective a modifié les rapports à la terre et au travail, entraînant la désresponsabilisation des travailleurs. Le processus de désappropriation¹² s'est avéré plus affirmé encore dans le cas des fermes d'État relevant de la propriété étatique (ou « propriété du peuple tout entier »).

LE DÉMONTAGE DU SYSTÈME COLLECTIVISTE

Dimension spécifique de la transition de système intervenue au lendemain de 1989, la décollectivisation avait pour dessein de mettre

⁹ La mémoire de ce temps de coercition constitue l'un des déterminants idéologiques et politiques de la décollectivisation.

¹⁰ Cela représentait 39 % des terres en usage collectif dans les coopératives hongroises, 30 % en Tchécoslovaquie.

¹¹ Propriété commune des membres, elle est indivisible et non transférable, notamment en cas de retrait d'un membre de la coopérative.

¹² Cf. nos enquêtes réalisées auprès des travailleurs de trois fermes d'État et de six exploitations collectives, Marie-Claude Maurel, *La transition post-collectiviste op.cit.*

fin à l'expérience collectiviste¹³. Ce nouvel épisode d'une série déjà longue de luttes sociales, a été vécu sur le mode de la rupture. Le démontage du système collectiviste a fait intervenir des mécanismes complexes de rémanence d'héritages structurels, de retour dans le présent des choix idéologiques du passé. Pour analyser ce troisième tournant agraire, l'approche privilégie la dimension de transformation des rapports sociaux. Par les principes sur lesquels ils s'appuient, les dates auxquelles ils se réfèrent, les dispositifs qui établissent les droits de propriété renvoient aux deux épisodes antérieurs mentionnés ici. La réhabilitation de la propriété privée en tant qu'institution-clé a placé les législateurs devant un choix politique de première importance : la détermination des termes de la redistribution des terres et des moyens de production en tant que fondements de la réforme. Deux options étaient possibles : soit l'organiser autour des "ayants droit", à savoir les propriétaires originels et leurs héritiers, soit l'effectuer au bénéfice de ceux qui avaient contribué par leur travail à l'accumulation du capital d'exploitation et qui souhaitaient continuer à le mettre en valeur. Ces deux options relèvent de la conception même de la transformation à engager dans le secteur de l'agriculture. Elle prend place dans un ensemble plus large de réformes économiques d'inspiration libérale (liberté individuelle, respect des droits de propriété, rétablissement du marché, etc.). Portée par des réformateurs libéraux, le projet idéologique de la décollectivisation a émergé comme une sorte de « communisme à rebours »¹⁴ imposant la priorité de la question des droits de propriété. Cette vision libérale était loin d'être partagée par les forces sociales concernées par la décollectivisation. Deux grands groupes d'acteurs ont animé la scène politique : les anciens propriétaires regroupés au sein d'associations (en Tchécoslovaquie) ou prenant appui sur les partis politiques (Parti des petits propriétaires, en Hongrie), et les dirigeants des coopératives et des fermes d'État constitués en groupes de pression (Union des coopératives). Les débats ont duré plusieurs mois (1991-1992) et se sont soldés par l'adoption de lois de compromis¹⁵. La question de la restitution des biens fonciers confisqués par le régime communiste a

¹³ La décollectivisation doit s'entendre comme un processus global s'appliquant aux trois facteurs de production essentiels en agriculture — la terre, le capital et le travail — opérant dans le cadre d'un changement radical de système économique et social.

¹⁴ Jerzy Szacki, *Liberalizm po komunizmie* [Le libéralisme après le communisme], Cracovie, Znak, 1994.

¹⁵ Marie-Claude Maurel, *La transition post-collectiviste op.cit.* chapitre 5.

été réglée différemment par les deux pays¹⁶. En Hongrie, la loi de compensation (26 juin 1991) a écarté toute reprivatisation automatique des terres. En octroyant aux anciens propriétaires des « bons de compensation », les dispositions législatives leur ont permis de se porter acquéreurs des terres mises en vente aux enchères tandis que la Tchécoslovaquie a opté pour une restitution en nature des terres et de l'inventaire¹⁷ aux anciens propriétaires. Un autre dispositif législatif a mis fin à l'appropriation collective en procédant à un partage des biens indivis au sein des coopératives (loi du 21 décembre 1991 en Tchécoslovaquie, loi du 17 janvier 1992 en Hongrie). Le mode de répartition des biens (ou des actifs) avait pour enjeu la désignation des ayants-droit et les principes d'évaluation des apports respectifs en terre et en travail. Selon les pays, les modalités de distribution des droits de propriété ont associé en importance variable deux principes : « à chacun selon son apport », « à chacun selon son travail ». Les principes sur lesquels a été établie la redistribution des droits de propriété sur la terre et sur les autres moyens de production sont à l'origine d'une forme de rémanence des structures agraires, qu'il s'agisse des droits de propriété de la période pré-collectiviste ou de ceux découlant de la prise en compte de la contribution au travail collectif.

Plusieurs indices, le choix des dates de référence concernant l'établissement des droits de propriété¹⁸, les dispositions concernant la limitation de la superficie des terres restituées ou de la valeur des biens ouvrant droit à compensation, mais également la reconnaissance d'une sorte de "droit moral" à ceux qui travaillent la terre par l'attribution d'une parcelle aux membres sans terre (en Hongrie), peuvent être interprétés comme autant de signes d'une "réforme agraire" récurrente¹⁹. Les modalités de distribution des droits de propriété mettent en œuvre deux conceptions de la justice sociale, « justice réparatrice » et « justice distributive », qui ont animé

¹⁶ Les démarches de restitution ou d'indemnisation ont valeur de réparation morale (justice réparatrice).

¹⁷ L'inventaire comprenait le bétail et le matériel de culture remis à l'exploitation coopérative par les paysans.

¹⁸ On a adopté les dates du 25 février 1948 en Tchécoslovaquie, du 8 juin 1949 en Hongrie. Dans ce pays, une deuxième loi de compensation s'appliquant aux propriétaires spoliés entre 1939 et 1945 a été adoptée en mars 1992 pour régler l'indemnisation des biens confisqués aux populations juives et allemandes.

¹⁹ L'expression de « deuxième réforme agraire » utilisée par le Forum démocratique en témoigne largement.

le législateur. Toutes deux prennent racine dans les idéologies ayant inspiré les tournants agraires antérieurs.

Les modalités de l'appropriation post-collectiviste²⁰

L'établissement de droits de propriété²¹ s'est-il accompagné d'une réelle appropriation (ou ré-appropriation) des biens par les titulaires ? A-t-il suffi à restaurer l'institution de la propriété comme mécanisme économique²² ? Le cadre normatif du processus de transformation des anciennes structures d'exploitation collective a ouvert un champ d'opportunités aux acteurs économiques. Les trajectoires de transformation post-collectiviste ont emprunté des chemins divers mais qui, d'une manière ou d'une autre, sont apparus dépendants des héritages agraires²³. L'analyse des modalités de conversion des exploitations collectives a révélé une relative diversité des configurations prises par les "exploitations-successeurs". Dès ce moment là, deux grands types d'action intentionnelle ont coexisté : la mise en œuvre de stratégies de contrôle (d'origine interne ou externe) au sein des exploitations successeurs, d'une part, la création de nouvelles entreprises de dimension et de statut juridique divers, d'autre part. Contraintes de privatiser terres et moyens de production, les anciennes coopératives et fermes d'État ont cédé la place à d'autres formes sociales de production (coopératives de propriétaires, entreprises de type sociétaire, exploitations familiales, etc.).

Dans un premier cas de figure, les exploitations ont conservé des configurations proches des structures antérieures. Il en est ainsi lorsque, après la répartition de leurs actifs, les exploitations collectives se sont transformées en coopératives de propriétaires (cas des coopératives de Blatnice, Ovčary, Bóly qui ont fait l'objet de nos

²⁰ L'étape initiale de l'affectation nominale de droits de propriété, a été suivie par une séquence d'appropriation secondaire (« deuxième vague de privatisation ») qui avait pour enjeu le contrôle sur le mode de gestion des biens.

²¹ Trois grands modes d'affectation des droits sur la terre ont prévalu : 1^{er} la restauration des pleins droits de propriété (droits d'usage et de jouissance) ; 2^e les procédures de restitution ou de compensation ; 3^e l'attribution de terres à certains groupes d'ayants droit.

²² Les propriétaires ont été rapidement confrontés à des barrières de nature économique, sociale et psychologique limitant la liberté d'user de leurs biens.

²³ Ces héritages peuvent remonter à la période pré-collectiviste, dans le cas des politiques de restitution des biens, ou à la période collectiviste, en ce qui concerne le mode de répartition des parts de capital collectif ou d'attribution de lopins aux travailleurs.

enquêtes). La « dépendance au chemin » de sortie (défini par le dispositif juridique de transformation) l'a emporté sur le remodelage intentionnel. À un moment donné, une nouvelle bifurcation de la trajectoire initiale a pu se produire à la suite d'une recomposition des parts de propriété. Dans de nombreux cas, les coopératives ont été transformées en exploitations de type sociétaire, à l'initiative des "managers" qui ont pris le contrôle du capital. Dans d'autres, dès le démontage initial, une ou généralement plusieurs unités de production nouvelles ont été constituées, à partir des terres et des biens décollectivisés. Leur devenir est apparu moins contraint par les héritages structurels même s'il ne peut s'en affranchir totalement. C'est le cas des entreprises sociétaires et des exploitations familiales directement formées à partir du retrait de biens fonciers qui ont ainsi été réellement privatisés. La renaissance d'exploitations de type familial constitue un cas intéressant de renaissance d'une forme sociale qui existait à la veille de la collectivisation et que l'on avait voulu éliminer. Son retour repose sur la ré-appropriation d'un patrimoine familial et sur des mécanismes complexes de transmission intergénérationnelle des savoir-faire et des systèmes de valeurs.

De manière générale, les formes sociales de production directement issues d'une phase initiale d'appropriation primaire (à la suite de l'établissement des droits de propriété et de la transformation juridique) étaient de nature hybride et transitoire. Celles qui ont émergé, après une phase d'appropriation secondaire, témoignent d'un remodelage intentionnel qui a été le fait d'un petit nombre d'acteurs sociaux disposant des ressources nécessaires (en termes de capital social) pour avoir quelque chance de réussite. Cette émergence d'acteurs durables ou forts dans la phase d'appropriation secondaire est bien illustrée dans les quatre évolutions évoquées maintenant, malgré leurs caractères en apparence opposés terme à terme (temps long face à discontinuité, ou résilience face à irréversibilité).

COMPRENDRE LE TEMPS LONG DES SOCIÉTÉS PAR LES MICRO-TERRITOIRES

L'interrogation qui nous paraît centrale est celle de la filiation des formes sociales de production repérables dans les sociétés post-collectivistes. Comment se positionnent-elles par rapport aux formes

antérieures, en quoi témoignent-elles d'une sorte de continuité ou à l'inverse d'une rupture par rapport à celles-ci ? Les trajectoires que l'on a observées procèdent du jeu complexe des logiques d'héritage, d'innovation et de transfert à l'œuvre dans le processus de transformation. Leur déchiffrement relève d'une analyse fine des mécanismes d'adaptation et des phénomènes de résilience. L'interprétation des formes sociales post-collectivistes s'inscrit dans une grille d'analyse diachronique mettant en évidence que les temps forts de rupture (réformes agraires, collectivisation, décollectivisation) sont des temps d'inflexion de trajectoires socio-historiques "dépendantes" d'héritages successifs, qu'elles réincorporent et remodelent.

Pour le démontrer nous avons observé un petit nombre d'exploitations collectives à la veille de leur démantèlement ou de leur transformation juridique et suivi leur devenir au cours des vingt dernières années. En République tchèque, nous avons sélectionné une ferme d'État (Dešenice), localisée dans le massif montagneux de la Šumava, à la frontière avec la Bavière, et deux coopératives, l'une située dans le fertile bassin du Polabi, en Bohême centrale (Ovčary), l'autre en Moravie méridionale, dans une région de vignoble et de grandes cultures (Blatnice). En Hongrie, nous avons choisi la petite ville de Bóly, dans la Baranya (Transdanubie), siège d'un combinat d'État du même nom et d'une coopérative agricole d'un profil plus classique. Une autre exploitation collective d'un type particulier (Jakabszállás), sise dans la région de Bács-Kiskun, sur l'interfluve sableux séparant le Danube de la Tisza, a également été retenue : la majeure partie des terres portant des vignobles et des vergers y était exploitée dans le cadre de petites exploitations individuelles, intégrées à une structure coopérative. Les premières recherches monographiques, réalisées en 1990-1991, ont permis de retracer les transformations des rapports sociaux depuis les réformes agraires de l'après-guerre jusqu'au tournant de la décollectivisation.

L'histoire de la société locale s'est avérée déterminante pour comprendre le processus de recomposition sociale du post-collectivisme. Tous les lieux ne sont pas à égalité en termes de capacité à s'adapter aux mutations et celles-ci ne sont ni linéaires ni uniformes, comme en témoignent les trajectoires empruntées. L'impact des événements de l'immédiat après-guerre (en particulier des réformes agraires) constitue un premier facteur de différenciation des sociétés locales. L'expulsion des Allemands de Bohême, dans la

région de Nýrsko en Šumava, l'abandon de leurs exploitations de type agro-sylvo-pastoral, le transfert de la population souabe, installée dans la Baranya depuis le XVII^e siècle, doivent être considérés comme de véritables ruptures de trajectoires sociales, se traduisant par le dépeuplement d'un territoire frontalier dans le premier cas, la confiscation des biens d'une paysannerie active et prospère, dans le second. Ailleurs, ce sont les formes prises par la collectivisation des années 1950-1960 qui ont porté atteinte à la paysannerie propriétaire. La composition sociale et ethnique des communautés locales, le degré de cohésion et de consolidation des exploitations paysannes ont contribué à différencier les modalités de passage aux formes d'exploitation collective. Divers facteurs ont joué un rôle discriminant : le degré d'enracinement de la société locale²⁴, la structure de propriété des exploitations paysannes, les modalités d'entrée dans l'exploitation collective et l'apport de biens²⁵, en particulier dans le cas des coopératives. Le tableau 1 (ci-dessous) présente les trajectoires socio-historiques locales et les changements intervenus lors de chaque tournant agricole que l'on a choisi d'examiner en termes de rupture et/ou de continuité. Il confirme le fait que les grands changements sociaux prennent leur ancrage à un micro-niveau et ne produisent pas une société unifiée, du moins dans le cas étudié. Ce qui est confirmé par la diversité des situations présentées maintenant.

Une trajectoire de résilience, en Baranya

En Baranya, l'agriculture a connu un processus précoce de modernisation technique, au cours de la première moitié du XX^e siècle, grâce aux avancées techniques introduites au sein de la grande exploitation aristocratique, comme au sein des prospères exploitations de la paysannerie d'origine souabe, implantée depuis le XVIII^e siècle. La transmission des héritages agricoles a emprunté des voies différentes selon qu'il s'agissait de la grande exploitation

²⁴ En 1990, la proportion des agriculteurs originaires du lieu était la plus faible dans la ferme d'État de Dešenice, vidée de ses habitants en 1945-1946, la plus élevée concernait les coopératives créées par de petits propriétaires paysans, à Blatnice et à Jakabszállás.

²⁵ La plupart des salariés des deux fermes d'État étaient entrés sans apport de terre, une majorité de membres des deux coopératives hongroises étaient issus de familles sans terre tandis que, au moins en Moravie, les membres des coopératives avaient apporté des terres lors de leur entrée dans la structure collective et en étaient demeurés propriétaires.

aristocratique ou de l'exploitation paysanne. La modernité des systèmes de grande culture s'est transmise dans le cadre des fermes d'État qui ont pris la succession des grands domaines expropriés dès l'immédiat après-guerre. Elle s'est ensuite épanouie dans le cadre d'un gigantesque combinat d'État (20 000 ha), spécialisé dans la production de semences de qualité, l'un des fleurons de l'agroalimentaire hongrois. Maintenu au lendemain de la décollectivisation, le combinat a été converti (en 2003) en une grande entreprise agro-industrielle de type sociétaire rachetée par le capital bancaire (Bóly RT).

En revanche, les structures de l'agriculture paysanne ont été largement détruites, d'abord à la suite des expulsions des paysans souabes, puis lors des vagues successives de collectivisation qui ont mis à l'écart les élites paysannes. Les coopératives formées par des prolétaires, au début des années 1950, ont reçu les terres des exploitations paysannes puis ont fusionné pour former une seule grande coopérative. En 1990, les membres de la coopérative n'ont pas souhaité revenir à l'agriculture familiale (à l'exception de quelques exploitations viticoles). Lors du processus de ré-appropriation foncière, les terres sont restées majoritairement exploitées (en location) par la coopérative néo-collectiviste qui a pris le relais, sans grand changement du mode de fonctionnement. Elle a été convertie en exploitation sociétaire, en 1999, dans l'objectif de stabiliser la structure du capital.

Pour qualifier cette trajectoire, on parlera de résilience de la grande exploitation, c'est-à-dire de la capacité de cette forme sociale de production à pouvoir intégrer dans son fonctionnement une perturbation sans pour autant changer de structure qualitative. La décollectivisation s'est étalée sur plus d'une décennie. Le combinat d'État et dans une moindre mesure les exploitations coopératives locales (Bóly-Töttös et Szajk) ont manifesté un comportement résilient, en absorbant les effets de la crise de transition et en adaptant leur structure productive à l'évolution du marché des produits agricoles (exportations de semences spécialisées). Ce comportement est sans doute lié au contexte géographique, à savoir un milieu naturel favorable à la grande culture. Toutefois, il semble que la puissance même de la base agro-industrielle édifiée par le combinat, la solidité des liens d'intégration antérieurement établis entre lui et les coopératives partenaires aient joué pour expliquer le maintien de la structure du système agro-industriel. La résilience de

la grande agriculture a procédé de l'existence d'un système agro-alimentaire localisé (le combinat et son réseau de partenaires), créateur d'économies externes liées à la densité et à la qualité des équipements productifs.

À côté de la grande agriculture et formant un système distinct, la viticulture donne l'exemple d'une activité dont la renaissance a été le fait d'une poignée d'entrepreneurs maîtrisant un savoir-faire technique et valorisant un patrimoine (composante du capital social de la communauté locale). C'est par une stratégie d'adaptation que ces entrepreneurs ont cherché à spécifier les actifs de la viticulture pour construire le socle d'un tourisme viticole qui participe à la diversification de l'économie locale. La réussite repose en fait sur des processus d'apprentissage collectif, fondés sur une éthique du travail, des savoir-faire et un esprit d'entreprise qui doit beaucoup à la culture des communautés souabes.

Une trajectoire d'irréversibilité à Blatnice²⁶

Dans le village de Blatnice, la petite propriété paysanne dominait largement à la veille du tournant collectiviste. La première coopérative, fondée en 1951, sur des terres qui étaient propriété de la commune et par un groupe qui n'avait pas l'expérience du travail paysan, n'a pas été un succès. Lors de la deuxième collectivisation, en 1959, les paysans propriétaires ont été contraints d'y apporter leurs terres (soit un millier d'hectares environ). Il y avait alors 481 propriétaires dont la moitié possédait moins de 2 ha. La coopérative s'étendait sur 1176 ha en 1960. Par la suite, elle s'est progressivement élargie en fusionnant avec celle du village voisin (Blatnička), pour former une seule grande exploitation de près de 3000 ha. Avec un profil de production diversifié (cultures céréalières, élevage industriel de dindes, vignoble) et des activités de transformation, l'entreprise semblait solide et prospère, à la veille du changement de système. En avril 1992, lors de l'enregistrement des titres de propriété, 730 propriétaires se sont fait connaître. En raison du morcellement successoral intervenu au cours des trois décennies, plus de la moitié détenaient moins de 1 ha. Avec de telles superficies,

²⁶ L'enquête porte sur les deux communes de Blatnice et Blatnička dont les finages étaient autrefois regroupés au sein de la même coopérative agricole et qui étaient dotées d'un Comité national [Conseil municipal] commun. Le premier village compte 2153 habitants, le second seulement 450.

la restitution ne présentait guère d'intérêt et la plupart ont décidé de devenir membres de la coopérative transformée. Seul un petit groupe de spécialistes a saisi l'occasion et retiré ses terres ainsi qu'un cellier bien équipé (à Blatnička) pour se lancer dans la production viticole de qualité. Au sein de la coopérative, une élite de cadres alliant compétence professionnelle et enracinement local a pris le pouvoir. La nouvelle communauté des coopérateurs était composée pour les deux tiers d'anciens membres, tandis que les nouveaux membres étaient pour la plupart des propriétaires absenteïstes. La conversion en néo-coopérative n'a pas été une réussite. Dès 1993, la scission avec les coopérateurs du village voisin de Blatnička est intervenue. Des sociétés anonymes, dont le capital était détenu par d'anciens dirigeants de la coopérative socialiste, ont entrepris de racheter les biens collectifs pour prendre le contrôle du capital de la coopérative transformée (en rachetant les parts de propriété à des prix très inférieurs à leur valeur) puis en provoquant sa mise en faillite, en 1997. À la tête d'un réseau de sociétés anonymes et de sociétés à responsabilité limitée, l'ancien président de la coopérative (démissionné de ses fonctions en 1989) est devenu un acteur majeur de la filière agroalimentaire, à l'échelle de toute la région²⁷. Cette stratégie d'appropriation-contrôle du capital de production illustre bien la trajectoire post-collectiviste tchèque. Au terme de trois décennies d'agriculture collectivisée éradiquant la petite exploitation paysanne, une irréversibilité s'est installée qui éclaire la bifurcation post-collectiviste vers le modèle de l'exploitation sociétaire. En dépit du rétablissement des droits de propriété sur la terre, la société locale a été de fait dépossédée de la plus grande partie de son patrimoine foncier. Il ne reste aux villageois que les lopins entourant les maisons, quelques parcelles de vigne et les celliers. Toute la production agricole est à présent contrôlée par le capitalisme agroalimentaire.

²⁷ Deux sociétés anonymes se partagent les activités de production agricole (céréales, betteraves à sucre, élevage laitier et atelier de production d'œufs de reproduction, élevage de dindes, vignoble) et de transformation (vinification à partir des raisins produits et achetés, mise en bouteilles et commercialisation). Les terres cultivées s'étendent sur 3300 ha dont 2200 ha environ sur les cadastres des deux villages. Les installations se répartissent entre Blatnice pour la vinification, le vieillissement et le stockage et la chaîne d'embouteillage, et Blatnička (production d'œufs, traitement des semences de maïs, diverses fabrications industrielles).

Discontinuité de trajectoire à Dešenice

Vidés de la totalité de leurs habitants après 1945²⁸, les villages frontaliers de la région de Nýrsko ont été repeuplés par des populations, venues d'autres régions du pays, auxquelles les biens des expulsés ont été remis. Devant l'instabilité des nouveaux arrivants²⁹, ces territoires de mise en valeur agro-sylvo-pastorale ont été rapidement intégrés au sein de coopératives de pâturages, puis regroupés, dès 1949, dans le cadre d'une ferme d'État, progressivement élargie pour atteindre une superficie de plus de 13 000 ha, au début de la décennie 1960, réduite à des dimensions plus viables en 1973. La ferme d'État a connu divers modes d'organisation de la production (par branche puis sur un principe territorial) sans donner des résultats convaincants. Cette région frontalière était contrôlée par l'armée et plusieurs localités³⁰ se sont retrouvées dans la zone interdite, fermée aux populations civiles. La situation s'est radicalement modifiée au lendemain de la disparition du rideau de fer. En 1992, la décollectivisation s'est traduite par le démantèlement de la structure étatique. Les quelques 7 000 ha de terres agricoles de la ferme de Nýrsko et de Dešenice ont été loués par le Fonds d'État des terres³¹ à des exploitations de types SARL, dirigées par d'anciens cadres de la ferme d'État qui se sont disputés les terres les plus fertiles et les plus facilement exploitables (sur le piémont de la Šumava). Dans le périmètre de l'ancienne ferme d'État de Dešenice, une dizaine d'entreprises sociétaires ou personnelles, issues de la privatisation, se sont développées en diversifiant leur profil d'activité (agrotourisme, activités industrielles) ou en réorientant leur système de production (élevage extensif) tandis que quelques exploitations familiales de semi-subsistance assuraient un complément de revenus à des ménages pluri-actifs. C'est dans cette région, dont le paysage est protégé dans le cadre de la zone périphérique du Parc national de la Šumava, que l'ancien mode de production collectiviste fait le plus rapidement machine arrière. Non content de subir à deux reprises un changement de modèle de mise en valeur agricole, ces territoires ont vécu une substitution de

²⁸ La commune comptait environs 1400 habitants avant la Seconde Guerre mondiale. La commune compte actuellement 128 habitants (Český statistický úřad).

²⁹ Cf. La transition postcollectiviste, *op.cit.*, p. 56.

³⁰ L'ancien habitat a été détruit ou laissé à l'état de ruine.

³¹ En raison de l'expulsion des Allemands, les restitutions se posaient dans des conditions radicalement différentes des autres régions du pays.

population qui s'est traduite par la complète liquidation de l'héritage pré-collectiviste.

Conclusion

L'initiative des changements de systèmes agraires a procédé d'un choix politique qui s'inscrivait dans un projet de transformation sociale de plus large portée. Lors des réformes agraires, puis lors de la collectivisation, il s'agissait de substituer un modèle social récusé par un autre reposant sur des principes différents. La propriété paysanne a dans un premier temps été consolidée aux dépens de la grande propriété, puis l'appropriation collective des moyens de production a dans un second temps tenté d'éliminer le mode d'exploitation paysan. Chacune de ces substitutions de modèle impliquait de liquider les héritages structurels du système précédent. Mener à son terme une telle rupture se heurte aux résistances plus ou moins manifestes des acteurs sociaux et à l'inertie de leurs comportements. Des forces sociales qui jouaient dans le sens de la continuité ont pu s'opposer aux coupures provoquées par les changements de projet politique. À la différence des précédents, le dernier tournant agraire qui s'inscrivait dans une logique libérale de retour au marché ne s'est pas accompagné du choix d'un modèle agricole. Il s'agissait de rétablir les droits de propriété et de laisser les propriétaires opter librement pour tel ou tel type d'exploitation agricole. C'était oublier que l'épisode collectiviste avait instauré un « sentier de dépendance ». En dépit des dispositifs organisant la restitution des biens et des mesures réhabilitant la liberté d'entreprendre, certaines voies de transformation se sont révélées bloquées par des irréversibilités (l'élimination des élites paysannes et de leurs savoirs, par exemple). En certains lieux, la trajectoire collectiviste ne pouvait que majoritairement bifurquer vers l'entreprise sociétaire. En rétablissant la propriété foncière sur la base des anciens droits, en remontant au tournant pré-collectiviste, la décollectivisation a ouvert un chemin de recomposition plus complexe et plus long parce que renvoyant à des héritages discordants. Le projet de rupture annoncé a donc partiellement échoué. Il s'agissait d'une anticipation fort imparfaite car ce qui est constaté est plutôt un tournant marqué du sceau de la dépendance du chemin parcouru. C'est bien cela qui justifie le terme de tournant puisqu'il est apparu

nettement que c'est le temps séculaire qu'il faut prendre en compte, comme le montre l'étude à l'échelle des exploitations et parcellaires.

Bibliographie

Jollivet, M., Eizner, N. (1996), *L'Europe et ses campagnes*, Paris, Presses de Sciences Po.

Halamska, M. (1995), « La difficile reconversion de l'agriculture étatique en Pologne » *Revue d'études comparatives Est-Ouest* vol. 26, p. 91-118.

Halamska, M. (1997), "Decollectivisation of agriculture in Central Europe: the first regularities of the process" *Eastern European Countryside*, N° 3, p. 7-19.

Halamska, M. (1998), *Dekolektywizacja rolnictwa w Europie Środkowej i jej społeczne konsekwencje* [Agrarian decollectivisation in Central Europe and its social consequences], Warszawa, IRWIR PAN, p. 224.

Halamska, M. (2004), "A Different End of the Peasants?" *Polish Sociological Review* n° 3(147) p. 245-268

Halamska, M. (2008), "Changing Property Structures in Central European Agriculture in the Process of Decollectivisation: The Social Aspects of Appropriation" *Eastern European Countryside*, n° 14, p. 7-25.

Halamska, M., Maurel, M.-C. (2011), "Decollectivisation of Agriculture and Reshaping of Agrarian Structure in Central Europe" *Przeegląd Socjologiczne*, vol. 2, (sous presse).

Hirschhausen, B. von (2006), « Trajectoires de décollectivisation en Roumanie. Questionner les héritages à partir des différences géographiques », in : S. Kott, M. Mespoulet (dir.) *Le postcommunisme dans l'histoire*, Bruxelles, Editions de l'université de Bruxelles, p. 127-143.

Lamarche, H. (Ed.) (1996), *Mutation et transition des modèles de production agricole en Europe de L'Ouest et de l'Est*. Paris, CNRS/Commission Européenne.

Laschewski, L. (1998) "Continuity and Change. Agricultural Restructuring in East Germany" *Eastern European Countryside*, n° 4, p. 37-48.

Maurel, M.-C. (1993), « Récurrences de la question agraire en Europe centrale ou la rivalité des modèles », *Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 1993, p. 181-217.

Maurel, M.-C. (1994), *La transition post-collectiviste. Mutations agraires en Europe centrale*, Paris, L'Harmattan.

Maurel, M.-C. (Ed.) (1994), « Les décollectivisations en Europe centrale. Vol. 2. Itinéraires de privatisation » *Espace Rural*, n° 33, Mars.

Maurel, M. (1997), « Stratégies d'appropriation de la terre et du capital dans les agricultures centre-européennes » *Cahiers du CEFRES. N° 11, Anciens et Nouveaux Propriétaires : Stratégies d'Appropriation en Europe Centrale et Orientale*, p. 41-72.

Maurel, M.-C. (2005), « Temps de recomposition des territoires ruraux en Europe centrale. Retour sur une expérience de terrain », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol 36, n° 2, juin 2005, p. 5-38.

Mendras, H. (1976), *Sociétés paysannes*, Paris, Armand Colin (Coll. U).

Rey, V. (Ed.) (1996), *Les nouvelles campagnes de l'Europe centrale et orientale*, Paris, CNRS Éditions.

Robert, S. (2000), « Comment des formes du passé se transmettent-elles ? », *Études rurales*, n° 167-168, p. 115-132.

Roszkowski, W. (1995), *Land Reform in East Central Europe after World War One*, Warszawa, ISP PAN.

Rösener, W. (1994), *Les paysans dans l'histoire de l'Europe*. Paris, Éditions du Seuil.

Szacki, J. (1994), *Liberalizm po komunizmie* [Liberalisme après le communisme], Kraków.

Szijaszo, A. (1995), *Social aspects of transformation in private farming*. Contribution présentée à la réunion du groupe de travail FAO/OECE, les 6 et 10 novembre 1995. Rambouillet, Mimeo.

Sivignon, M. (1992-1993), « La diffusion des modèles agricoles : essai d'interprétation des agricultures de l'est et du sud de l'Europe » *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, vol. 63, n° 2, p. 133-153.

Stehlik, J. (1996), « Processus de privatisation dans l'agriculture tchèque » *Politique économique*, n° 8.

Szelényi, I. (ed.) (1998), *Privatizing the Land, Rural political economy in post-communist societies*, Routledge, 276 p.

Swain N. (1999), "Agricultural Restitution and Co-operative Transformation in the Czech Republic, Hungary and Slovakia", *Europe-Asia Studies*, n° 51, p. 1199-1219.

Lieux d'observation	Événements majeurs de l'après-guerre	Structures collectivistes	Modalités de décollectivisation	Restructurations post-collectivistes
Dešenice Bohême méridionale (district de Klatovy)	Expulsion des Allemands, repeuplement partiel par des populations tchèques et slovaques	Formation de coopératives de pâturages, création des premières fermes d'État en 1949, élargissements successifs	Restitution des terres, location des biens par des repreneurs (sociétés à responsabilité limitée), liquidation de la ferme d'État.	Consolidation de quelques grandes exploitations de type sociétaire (rachat des terres au Fonds d'État)
Blatnice Moravie méridionale, (district de Hodonin)	Formation d'une coopérative de paysans pauvres (1951), maintien des exploitations paysannes	Formation de coopératives (1959-1961) Fusion des coopératives de Blatnice et Blatnicka	Restitutions des terres et des biens, transformation en coopérative de propriétaires suivie d'une scission en deux unités, faillite de la coopérative de Blatnice (1997).	Rachat par étapes des biens collectifs par des Sociétés anonymes et concentration du capital (ancien directeur actionnaire majoritaire)
Ovčary, Bohême centrale (district de Kolin)	Confiscation d'une grande propriété, maintien d'exploitations familiales et de micro exploitations d'ouvriers-paysans	Collectivisation en deux phases (1949-1953 et 1956-1957), fusion des coopératives villageoises	Restitutions des terres et des biens, transformation en coopérative de propriétaires, retrait de terres par anciens propriétaires	Création d'une nouvelle coopérative par les anciens cadres (1995), reconstitution de quelques exploitations familiales
Jakabszállás (Grande plaine, Bács-Kiskun)	Confiscation des grands domaines, redistribution auprès des petites exploitations paysannes	Formation de coopératives paysannes, transformation en coopérative spéciale en 1969 (maintien des exploitations individuelles)	Réappropriation foncière (compensations, retrait des terres), transformation en coopérative de production industrielle et commerciale puis liquidation	Exploitations de semi-subsistance, développement de quelques exploitations marchandes
Bóly (Transdanubie, Baranya)	Confiscation des grands domaines aristocratiques, expulsion des paysans souabes, installation de paysans hongrois venus de Slovaquie, création des premières fermes d'État (1945-1947)	Formation de coopératives, puis concentration lors de la deuxième collectivisation Élargissements successifs du combinat d'État	Transformation en coopérative de propriétaires Transformation juridique du combinat en société par actions (État majoritaire)	Conversion de la coopérative en société par actions en 1999 Privatisation du combinat, rachat par le grand capital privé (2004)

Tableau 1 : Trajectoires historiques des formes sociales de production

RÉSUMÉS

En moins d'un demi-siècle, les agricultures d'Europe centrale ont traversé trois ruptures majeures : réformes agraires, collectivisation, décollectivisation, qui ont déclenché une mutation des structures agraires. Cet article entend faire retour sur l'épisode le plus récent, la décollectivisation de la décennie 1990, pour montrer que cette dernière mutation ne peut être interprétée indépendamment des tournants agraires antérieurs. Nous avançons l'idée que les trajectoires post-collectivistes s'inscrivent dans le temps long de l'histoire et qu'elles dépendent des choix du passé comme des itinéraires de sortie du système collectiviste antérieur. L'interprétation s'appuie sur une analyse des dispositifs de changement institutionnel et des principes auxquels ils se réfèrent ainsi que des modalités de leur mise en œuvre. Cette analyse s'appuie sur les trajectoires de transformation des formes sociales de production (conduites à partir d'études monographiques) et permet ainsi d'éclairer la complexité des processus observés. Elle s'organise en trois parties :

- les tournants agraires lus comme des temps d'inversion des rapports sociaux,
- la décollectivisation appréhendée comme processus de démontage d'un système à l'interférence d'une double série d'héritages agraires,
- les formes sociales post-collectivistes comme produit de trajectoires socio-historiques.

Mots-clés : Collectivisation ; Décollectivisation ; Tournant agricole ; Trajectoire socio-historique ; Héritages agraires